

# REGLEMENT

## Article 1

La maison de jeux TI VEGAS organise du 14/12/ 2009 au 20/12/2009 une série de tournois de Poker Texas Holdem No Limit, appelé « Mauritius Poker Tour 2009 », dont l'évènement principal est appelé « Main Event » et se déroulera du Jeudi 17/12 au Dimanche 20/12/2009 pour un Buy-In de Rs 77000.

## Article 2

Dans le cadre du Main Event, la maison de jeux TI VEGAS organise des tournois multi tables (MTT) de premiers niveaux appelés « satellites ». Ils permettent aux vainqueurs de se qualifier pour les tournois de second niveau, appelés « Mega Sat »

## Article 3

Les Satellites se dérouleront les mardis et jeudis à compter de l'ouverture de la salle de poker du TI VEGAS, pendant une durée 15 semaines débutant le mardi 01/09/ 2009, pour s'achever le jeudi 10/12/ 2009.

## Article 4

Les joueurs souhaitant participer à ces satellites doivent acquérir une cave de 100.000 unités contre paiement de la somme de Rs 1100, soit Rs 1000 au titre de l'achat de cave et Rs 100 au titre des droits d'inscription. Ils pourront racheter 100 000 jetons en cours de partie ou à la fin de la période de recave pour un montant de Rs 1000.

## Article 5

Les gagnants des Satellites seront désignés par TI VEGAS en fonction du prize pool total au moment dudit tournoi. Chaque Rs 11000, une place sera attribuée pour le Mega Sat et les sommes supplémentaires seront redistribuées aux deux joueurs suivants dans le classement (70% et 30%)

## Article 6

L'inscription aux satellites vaut également inscription du joueur à l'un des Mega Sat, tournoi de second niveau et de type multi-tables sans rachat de cave, qui sera déterminé pour sa localisation et son calendrier, selon le tableau d'organisation ci-dessous. Cette inscription définitive engage le joueur sous condition résolutoire de sa défaite au tournoi de premier niveau.

<i>Les vainqueurs du satellite....</i>	<i>....Accèdent au Mega Sat du :</i>
Du Mardi 01/09 au Jeudi 17/09	Dimanche 20/09/2009
Du Mardi 22/09 au Jeudi 08/10	Dimanche 11/10/2009
Du Mardi 13/10 au Jeudi 29/10	Dimanche 01/11/2009
Du Mardi 03/11 au Jeudi 19/11	Dimanche 22/11/2009
Du Mardi 24/11 au Jeudi 10/12	Dimanche 13/12/2009

## Article 7

Tout gagnant d'un Satellite donne par les présentes mandats exprès et irrévocable au TI VEGAS, de payer, à due concurrence et par imputation sur son lot gagné dans ce Satellite, ses frais de participation non remboursables au tournoi Mega Sat visé à l'article 5 ci-dessus

## Article 8

Les Mega Sat opposeront les vainqueurs des tournois de premier niveau et les joueurs inscrits librement. Les joueurs souhaitant participer aux Mega Sat par inscription directe doivent acquérir une cave de 150.000 unités contre paiement de la somme de Rs 11000, soit Rs 10.000 au titre de l'achat de cave et Rs 1000 au titre des droits d'inscription.

## Article 9

Tout participant au Mega Sat est définitivement inscrit, sous condition résolutoire de sa défaite au dit tournoi, au tournoi final dit « Main Event » prévu pour se dérouler dans les établissements TI VEGAS du 17 au 20 Décembre 2009, sous la forme d'un tournoi multi-tables sans rachat de cave.

## Article 10

Les gagnants des Mega Sat seront désignés par TI VEGAS en fonction du prize pool total au moment dudit tournoi. Chaque Rs 77000, une place sera attribuée pour le Main Event et les sommes supplémentaires seront redistribuées aux deux joueurs suivants dans le classement (70% et 30%)

## Article 11

Tout gagnant au Mega Sat donne mandat exprès et irrévocable au TI VEGAS de payer à due concurrence, par imputation sur son lot gagné dans ledit tournoi, ses frais de participation non remboursables de Rs 77 000 au tournoi « Main Event » visé à l'article 8 ci-dessus, soit Rs 70.000 au titre de l'achat de cave et Rs 7000 au titre des droits d'inscription.

## Article 12

Le tournoi « Main Event » désignera une série de gagnants et les prix seront affectés en fonction du nombre de participants et du Prize Pool final. Les participants en seront tenus informés le jour du Main Event. Toutefois, TI VEGAS s'engage à reversé l'intégralité du Prize Pool constitué, hors frais d'inscription.

## Article 13

Les dates, horaires et lieux des tournois sont indicatifs et seront arrêtés et confirmés par le TI VEGAS, sans recours des inscrits, qui seront avisés d'un changement éventuel par tous moyens respectant un préavis de trois jours, sauf force majeure.

Dans le seul cas d'annulation ou d'arrêt du tournoi à l'initiative du TI VEGAS, les inscrits non responsables de cette décision, ne peuvent obtenir que le remboursement de leur droit d'inscription et de leur cave à l'exclusion de toute autre somme ou dommages intérêts.

## Article 14

Les participants à la table finale du Main Event acceptent et autorisent également la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle, ou sous toutes formes de produits multimédias qui en seraient issus.

## Article 15

Peuvent participer à cette série de tournois, tous les joueurs majeurs. Toutefois, **La direction se réserve le droit d'inscription**

## Article 16

L'ensemble des tournois organisés par la maison de jeux TI VEGAS dans le cadre des présentes est régi par le règlement intérieur affiché et par le présent règlement.

Date : .....

Signature : *précédée de la mention « Lu et approuvée »*